



Programme universitaire d'été

Summer University Programme

REGLEMENT :

A RETOURNER, DATE ET SIGNE EN MEME TEMPS QUE LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLET

Je désire m'inscrire à la session de du programme universitaire d'été du CIFE

- 1. Les dossiers d'inscription complets doivent être adressés par courriel ou par fax ET par courrier à :**
Marie-France PERDIGON
Directrice du programme universitaire d'été
CIFE – 81 rue de France - 06000 – NICE
direction.mfp@orange.fr marie-france.perdigon@cife.eu

dans les meilleurs délais. Les candidatures sont traitées au fur et à mesure de leur arrivée.

- 2.** Pour suivre avec profit la session universitaire européenne, les candidats doivent avoir terminé le premier cycle d'études, ou justifier d'une expérience professionnelle suffisante.
- 3.** Une bonne connaissance de la langue de travail indiquée pour chaque session est exigée (français, ou anglais selon les cas). Les étudiants doivent être en mesure de comprendre sans difficulté l'enseignement dispensé. Pour les sessions en langue française, l'anglais, même passif, est également souhaité, les intervenants du pays d'accueil n'étant pas toujours parfaitement francophones.
- 4. Frais d'inscription :** Ils se répartissent comme suit :
 - 4.1.** Frais d'inscription (comportant l'inscription, les frais administratifs, les frais de scolarité et les activités culturelles ou touristiques dans le cadre du programme)
 - 4.2.** Frais de séjour (logement en chambre à partager pendant la durée des travaux, incluant petit déjeuner et un repas pris en charge par jour, selon les sessions.)

Les candidatures ne deviennent définitive qu'après le paiement intégral des frais d'inscription qui leur sont demandés au moment de la confirmation de leur inscription (tenant compte, ou non, de l'attribution d'une bourse). Si l'étudiant renonce à sa participation plus d'un mois avant le début des travaux, les frais d'inscription lui seront remboursés à l'exception de la somme correspondant aux frais administratifs qui restent acquis au CIFE pour frais de constitution de dossier. Si l'étudiant renonce à sa participation moins d'un mois avant le début des travaux, les frais d'inscription ne seront pas remboursables mais l'étudiant aura la possibilité de reporter sa candidature pour l'année suivante et pour la session de son choix. Dans ce cas, l'étudiant devra payer seulement les frais administratifs l'année suivante. Au-delà d'une année, l'inscription est perdue.

5. Bourses :

Les candidats qui ne sont pas en mesure d'assumer la totalité de leurs frais peuvent solliciter l'attribution d'une bourse d'entretien qui couvre tout ou partie des frais de séjour pendant la durée de la session. Les bourses sont réparties en fonction du profil des demandeurs et après examen des dossiers dans l'ordre d'arrivée des candidatures. Les bourses sont réservées en priorité aux candidats qui justifient de leur qualité d'étudiant.

L'octroi d'une bourse ne donne pas lieu à la remise d'une somme d'argent à son bénéficiaire : les services et prestations qu'elle représente sont réglés directement par les organisateurs. L'attribution d'une bourse n'implique en aucun cas la prise en charge d'autres dépenses, telles que papeterie, blanchisserie, frais médicaux, etc.

Par ailleurs, les candidats admis doivent prendre toutes les dispositions utiles auprès des organismes d'assurance auxquels ils sont affiliés pour obtenir la prise en charge éventuelle des frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques durant leur séjour à l'étranger, ainsi que des incidents découlant de leur responsabilité personnelle, le CIFE n'ayant aucune responsabilité si l'un de ces problèmes survenait.

- 6. Le voyage** depuis le pays d'origine jusqu'au pays d'accueil reste à la charge des participants, ainsi que les déplacements éventuels sur place, notamment depuis l'hôtel jusqu'à la salle de réunion. Dans le cas où un programme libre serait proposé aux étudiants pour des visites ou du shopping, les frais correspondants (tickets d'entrée dans les lieux touristiques) resteraient à la charge de l'étudiant.
- 7.** Aucun étudiant ne peut se faire accompagner sans accord préalable de la direction. Il est, en outre, précisé que toute personne accompagnant un candidat, même boursier, devra assumer l'intégralité des frais correspondants (frais de logement et frais administratifs)

8. Tout candidat admis doit s'engager à arriver le jour de l'ouverture de la session, à rester jusqu'à la fin des cours, à participer à tous les travaux, à faire preuve d'esprit de discipline et de coopération. Tout départ anticipé entraîne le remboursement, par l'étudiant bénéficiant d'une bourse, des frais engagés par les organisateurs.
9. Les candidats intéressés peuvent éventuellement participer à plusieurs universités d'été s'ils en font la demande. Leur candidature sera retenue sur plusieurs sessions en fonction des places disponibles.
10. L'assiduité à l'ensemble des activités pédagogiques de l'Université européenne d'été est obligatoire. Elle est, en outre, rendue indispensable par le caractère interdisciplinaire et synthétique de l'enseignement, qui ne saurait autrement prendre sa véritable dimension. Toute absence non autorisée ou non excusée par la direction peut entraîner l'exclusion de la session et le remboursement de la bourse.
11. L'Université d'été étant de très courte durée et se tenant dans des locaux mis à disposition pour une période bien déterminée, il n'est en aucun cas prévu que des ordinateurs soient mis à la disposition des étudiants, pas plus que l'utilisation du réseau internet. Cette prestation éventuelle reste toutefois possible éventuellement en fonction des disponibilités sur place.
12. Tout candidat s'engage à respecter les règles de discipline de la session et, plus particulièrement toutes celles concernant les horaires de travail et de la vie communautaire. Le logement est prévu dans des hôtels, auberges de jeunesse ou campus universitaire en fonction des possibilités du pays d'accueil. Les candidats doivent partager des chambres pour 2 personnes, éventuellement 3 ou 4 personnes selon la logistique sur place mais dans tous les cas, les chambres seront partagées par des candidats de même sexe. S'ils en font la demande par avance, et si la logistique le permet, ils pourront partager leur chambre avec le (ou les) candidat(s) de leur choix.

13. **Acquisition de Crédits ECTS**

Les sessions d'été peuvent permettre aux candidats qui le souhaitent d'obtenir des crédits ECTS (European Credit Transfert and Accumulation System) conformément au processus de Bologne. L'ECTS est un système de crédits capitalisables et transférables conçu par l'Union européenne. Il est basé sur la reconnaissance mutuelle entre établissements de la charge de travail réalisée par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme.

Les candidats qui souhaitent acquérir des crédits ECTS pour leur participation à la session d'été de leur choix (4,5 crédits) auront cependant l'obligation de fournir un travail supplémentaire par rapport aux autres candidats et, notamment :

- assiduité et participation active à tous les cours et activités de l'Université d'été,
- entretien oral à la fin de la session devant un des enseignants du programme,
- remise d'une note de synthèse écrite conformément au barème indiqué.

Dans le cas où l'entretien oral ne pourrait pas avoir lieu avant la fin des travaux, faute du temps nécessaire, les candidats devront dans ce cas rédiger une note de synthèse plus longue et plus détaillée à la place de l'examen oral.

Règlement Général sur la Protection des Données : RGPD

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, un certain nombre de données personnelles sont nécessaires pour la bonne gestion du dossier administratif du candidat. Seules les données **INDISPENSABLES** sont demandées et seront conservées au sein du CIFE pour pouvoir ultérieurement contacter le candidat.

De la même façon, des photos sont prises tout au long du programme et seront conservées AU CIFE en tant qu'archives de la session. Elles serviront également à la publication d'un compte rendu détaillé à l'usage de futurs candidats.

- J'ai été informé(e)** du règlement concernant le traitement de mes données personnelles et j'accepte
- Je donne mon accord** pour que les photos prises pendant le programme soient utilisées par le CIFE.
- Je refuse** que les photos prises pendant le programme soient utilisées par le CIFE.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Niveau universitaire: *minimum bac +2 ou 3 années d'université*
Les étudiants sont sélectionnés sur dossier et au regard de leurs motivations

Connaissances linguistiques requises : Anglais et/ou Français selon les sessions



Au cas où ma candidature serait retenue, je certifie avoir pris connaissance, et avoir accepté, le règlement qui m'a été communiqué.

NOM, Prénom

Fait àle

Signature